



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Guadeloupe

Question écrite n° 61133

Texte de la question

M. Philippe Chaulet appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les incidences délétères pour l'économie insulaire de l'archipel de la Guadeloupe, découlant de la crise du transport aérien provoquée par les difficultés des compagnies AOM et Air Liberté. En effet, la restructuration de ces compagnies ayant pour conséquence d'une part la suppression de la desserte à Saint-Martin, et d'autre part un regroupement de vol aboutissant à la suppression d'une rotation sur l'aéroport Pôle Caraïbe Nord de la Guadeloupe, porte une atteinte indéniable au principe de continuité territoriale dont devrait bénéficier notre archipel avec le territoire hexagonal. Au-delà du fait que cette situation caractérise un retour à une position quasi monopolistique de la compagnie Air France sur les destinations des Antilles-Guyane, cette crise du transport aérien frappe de plein fouet le secteur du tourisme, ou encore de l'agriculture, sans omettre la flambée du coût des billets et l'indisponibilité de sièges en quantité suffisante, notamment en faveur de nos citoyens guadeloupéens vivant dans l'hexagone, désirant regagner leur département d'origine durant les périodes de juillet et août. Au-delà des rapports commandités par l'Etat sur cette question du transport aérien, et considérant l'impérieuse nécessité de doter la Guadeloupe, à l'instar de la Corse, d'un fonds d'Etat de continuité territoriale pour pallier l'éloignement, l'insularité et le caractère archipélagique de notre région, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement pour remédier aux effets de cette crise et conforter la libre circulation des personnes et des biens entre les Antilles françaises et le territoire continental de l'Union européenne.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Chaulet](#)

Circonscription : Guadeloupe (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61133

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mai 2001, page 2921